



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 17 DÉCEMBRE 2019, À 19 h 25, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absent :

Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
------------------------	--------------------------

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

19-12-340

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-12-341

2.- Approbation des comptes payés et à payer au 15 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 30892 à 30915, pour un montant de 113 632,61 \$,
- les comptes à payer, chèques n^{os} 30916 à 31002, pour un montant de 106 459,91 \$,
- pour un total de 220 092,52 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

19-12-342

3- Autorisation de signature de l'entente sur les conditions de travail des pompiers

CONSIDÉRANT une entente de travail d'une durée de 7 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025, à intervenir avec l'Association des pompiers annemontois, prévoyant une augmentation de salaire de 2 % par année de 2019 à 2024 et de 2,5% au 1^{er} janvier 2025, l'allocation par intervention en dédommagement pour le nettoyage ou la perte de vêtements sera de 7 \$ en 2019 et 2020 et de 8 \$ les années subséquentes, le salaire au taux horaire majoré de 100% en cas d'intervention un jour férié et le paiement des heures de formation au taux du salaire minimum en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer l'entente de travail 2019-2025. Une copie de cette entente est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-12-343

4- Autorisation d'une demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

Que monsieur Jean-François Landry, directeur des Travaux publics, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

19-12-344

5- Autorisation d'achat de radios NOMADE

CONSIDÉRANT que Télécommunications de l'Est modifie ses tours pour des tours numériques, il est nécessaire de changer nos radios analogiques pour des radios numériques pour le Service d'incendie, le Service des loisirs, les Travaux publics et celui du directeur général.

CONSIDÉRANT que cette mise aux normes du système de communication permettra une meilleure couverture sur l'ensemble du territoire y compris les secteurs moins densément peuplés comme la route Soucy, la route Saint-Joseph-des-Monts, les TNO, le parc de la Gaspésie.

CONSIDÉRANT que le matériel à acquérir, pour un total de 30 100,75 \$. se décrit comme suit :

- 30 radios mobiles au coût unitaire de 796 \$,
- 30 antennes à 100,36 \$ chacune,
- 1 microphone à 79,95 \$ et
- 5 radios portatifs à 626 \$ chacun.

CONSIDÉRANT que la Ville peut bénéficier d'un escompte de 5%, soit 1 505,04 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de radios et équipements adaptés au réseau NOMADE de Télécommunications de l'Est, tels que décrits précédemment, pour un montant de 28 595,66 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

6- Période de questions

Il n'y a aucune question.

19-12-345

7- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 h 32.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
